

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHÂLONS-EN-
CHAMPAGNE

01/08/2017

N° E17000106 /51

LA VICE-PRÉSIDENTE
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 24/07/2017, la lettre par laquelle le président du conseil Départemental de l'Aube demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

le projet d'aménagement foncier sur le territoire de la commune d'AVANT LES MARCILLY (Aube), par le Département de l'Aube dont le siège est à TROYES (10026) cedex - Hôtel du Département, 2, Rue Pierre Labonde B.P. 394 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code rural ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 septembre 2016 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude GRAMMONT, cadre ASSEDIC retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal de Châlons en Champagne est à la charge du Département de l'Aube.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Département de l'Aube et à Monsieur Claude GRAMMONT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 01/08/2017

La vice-présidente,
signé
Christiane BRISSON

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, 8 août 2017
le Greffier suppléant,



Christine BRISTIEL